

APPEL À INITIATIVES 2023 - 2024

« Innovation et domotique pour préserver l'autonomie à domicile »

Lancement : 29/11/2022

Clôture : 31/01/2023

DEUX SÈVRES
LE DÉPARTEMENT
79

APPEL À INITIATIVES 2023 - 2024

« Innovation et domotique pour préserver l'autonomie à domicile »

La mobilisation des innovations domotiques, robotiques et technologiques dans le logement est un levier dans la préservation de l'autonomie des seniors à domicile.

Une maison intelligente, connectée, des tâches automatisées, du mobilier motorisé qui s'adapte à la perte d'autonomie... les nouvelles technologies sont une opportunité pour les personnes âgées de rester plus longtemps chez elles.

L'appel à initiatives s'inscrit dans l'axe 1 du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie 2022-2026 « L'adaptation de l'habitat pour maintenir l'autonomie » et sa mesure 1-2 « Soutenir l'accès aux nouvelles technologies dans le logement ».

De par ses objectifs, cet appel à initiatives s'inscrit en partie dans le « Plan triennal anti-chutes » lancé par l'État en février 2022. En effet, les chutes sont un des tout premiers facteurs limitant l'autonomie des seniors. Des équipements de maison adaptés participent à la réduction des risques et à la prévention sur ce thème.

L'appel à projets est lancé pour la période 2023-2024.

Objectifs visés

Les projets reposeront sur la mise en œuvre d'innovations technologiques, domotiques, robotiques de services ou d'usages répondant aux besoins des seniors, notamment ceux en risque de fragilité, et visant à :

1. Accroître le confort et la sécurité des habitants et/ou de leurs aidants ;
2. S'adapter à la perte d'autonomie progressive des personnes dans le logement ;
3. Faciliter les déplacements et éviter les chutes.

Ils permettront indirectement de :

- Créer/expérimenter de nouveaux produits et services innovants dédiés aux seniors ;
- Contribuer à la recherche et au développement en matière d'innovation en domotique et robotique ;
- Valoriser les métiers de l'aide à domicile ;
- Accompagner l'offre de « Silver économie » sur le département.

Les projets susceptibles d'être soutenus sont par nature innovants, variés et évolutifs, puisqu'ils procèdent de l'inventivité et de l'initiative des porteurs de projets concernés par la préservation de l'autonomie.

Publics visés

Les projets déposés devront cibler majoritairement des personnes âgées de 60 ans **vivant à leur domicile**, en habitat regroupé, en résidence autonomie, en résidence services ou en famille d'accueil.

Ils devront viser a minima 40 % de personnes (GIR 5 – 6) non éligibles à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Les projets devront être complémentaires de l'aide humaine et non s'y substituer. Par ailleurs, ils pourront être destinés à la personne retraitée et/ou aux aidants.

Une attention particulière sera portée aux publics les plus isolés, notamment dans les territoires ruraux.

NB : le public hébergé en EHPAD n'est pas éligible.

Territoire concerné

Département des Deux-Sèvres.

Porteurs de projets éligibles

Les structures publiques, collectivités, établissements publics, associations, bailleurs sociaux, organismes privés, ayant une antenne ou un partenariat en Deux-Sèvres.

Le modèle économique du porteur de projet doit permettre la pérennité et l'accessibilité du projet et induire une véritable plus-value dans la préservation de l'autonomie des personnes âgées.

Dépenses éligibles

Cette subvention permettra de prendre en charge les frais de fonctionnement et d'investissement pour permettre le démarrage du projet.

Modalités de dépôt des dossiers

Le porteur de projets devra saisir pour le 31/01/2023 au plus tard sa demande sur la plateforme du Département : https://partenaires.deux-sevres.fr

Elle sera accompagnée des pièces suivantes :

- Courrier de demande de subvention ;
- Dossier de demande subvention (comprenant diagnostic, modalités de mise en œuvre, public visé, partenariat, budget pour chaque année, critères d'évaluation) ;
- Devis éventuels ;
- RIB ;
- Pour les associations: publication JO, déclaration d'enregistrement des statuts à la Préfecture, liste des membres du Bureau actualisée et récépissé de son dépôt en Préfecture, bilans comptables du dernier exercice, rapport d'activité de l'année écoulée ;
- Pour les organismes privés : statuts, états financiers certifiés du dernier exercice comptable.

Critères de sélection des projets

Le projet proposé doit :

- Par son modèle économique, être pérenne et accessible ;
- Par son objet, induire une véritable plus-value dans la préservation de l'autonomie des seniors.

Aucune participation financière des retraités ne doit être exigée dans le cadre des projets expérimentaux.

Les projets éligibles seront analysés en fonction des critères d'appréciation suivants :

- L'inscription dans les objectifs visés par l'appel à projets ;
- Le caractère innovant du projet ;
- La possibilité de réutiliser les équipements après expérimentation ;
- La qualification des intervenants à la construction du projet sera renseignée (connaissance de l'accompagnement des personnes âgées à domicile) ;
- Le partenariat avec les acteurs locaux.

Une priorité sera donnée aux projets bénéficiant de co-financements avec une cohérence entre les crédits et le nombre de personnes bénéficiant de l'action.

Ne sont pas éligibles les projets dont le dossier de candidature est incomplet ou présente :

- Une demande de financement d'action de promotion/publicité d'un organisme ou d'une structure ;
- Une demande de financement d'actions de santé prises en charge par l'Assurance maladie, la rémunération de personnels réalisant des soins donnant lieu à une prise en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale, les consultations individuelles de santé ou la prise en charge de frais de santé ;
- Une demande de financement d'actions de formation des professionnels relevant des dispositifs de droit commun.

CONTACT

Direction de l'Autonomie
Mission coordination gérontologique et prospective

Département des Deux-Sèvres
Mail Lucie Aubrac
CS 58880 – 79028 NIORT
Tél : 05 17 18 81 33
conferencedesfinanceurs79@deux-sevres.fr

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION
DE LA PERTE D'AUTONOMIE EN **DEUX-SÈVRES**